

FICHE REPÈRES DU RSU 2023



Communes de 10 000 à 19 999 habitants

Cette fiche reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Elle permet à une commune de 10 000 à 19 999 habitants de la région Nouvelle-Aquitaine de se comparer à un groupe de collectivités présentant les mêmes caractéristiques. Elle a été réalisée via l'application www.donnees-sociales.fr.

TAUX DE RETOUR

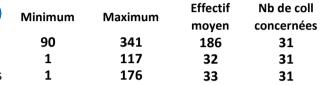
89%

- > 31 collectivités, ayant au moins un agent, ont transmis leur RSU sur 35 recensées
- > 7 811 agents recensés dans ces collectivités dont 5 774 fonctionnaires, 1 003 contractuels permanents et 1 034 contractuels non permanents

Effectifs

74% des agents sont fonctionnaires





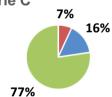
- En moyenne, 2 agents sur emploi fonctionnel dans chaque collectivité
- ► 7,88 % des contractuels permanents en CDI
- Précisions emplois non permanents
- ⇒ 0,6 % des agents recrutés dans le cadre d'un emploi aidé
- 9 % des agents sont saisonniers ou occasionnels

Caractéristiques des agents permanents

52% d'agents relevant de la filière technique

				No moyen par
Filière	Titulaire	Contractuel	Tous	coll concernée
Administrative	19,3%	14,3%	18,6%	40,6
Technique	53,3%	45,1%	52,1%	113,9
Culturelle	4,8%	11,9%	5,9%	13,2
Sportive	1,7%	1,7%	1,7%	4,4
Sociale	5,7%	3,0%	5,3%	11,7
Médico-sociale	1,3%	2,7%	1,5%	6,9
Médico-technique	0,0%	0,1%	0,0%	1,0
Police municipale	3,0%	0,1%	2,6%	5,8
Animation	10,8%	21,2%	12,3%	27,0

 77% d'agents relevant de la catégorie C



Catégorie A Catégorie B Catégorie C



34,4 169,1

Le taux de féminisation des emplois permanents est de : 58%



_	1	= 1 clillies
Fonctionnaires	44%	56%
-		
Contractuels	32%	68%
_		
Ensemble	42%	58%

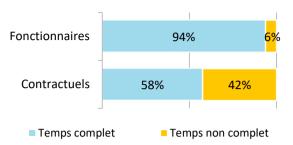
 Le cadre d'emplois des adjoints techniques rassemble 39% des agents

Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	39%
Adjoints administratifs	11%
Adjoints territoriaux d'animation	11%
Agents de maîtrise	8%
ASEM	4%

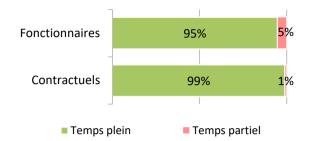
Fiche "Repères" du RSU

Temps de travail des agents permanents

 94% des fonctionnaires à temps complet contre 58% des contractuels



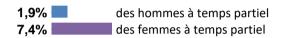
 5% des fonctionnaires à temps partiel contre 1% des contractuels



 Les filières les plus concernées par le temps non complet

	Filière	Fonctionnaire	Filière	Contractuel
(Culturelle	26%	Médico-technique	100%
A	Animation	13%	Animation	70%
	Sociale	11%	Culturelle	69%

Part des agents permanents à temps partiel selon le genre



Remarque : les agents intercommunaux sont comptés plusieurs fois comme des agents à temps non complet.

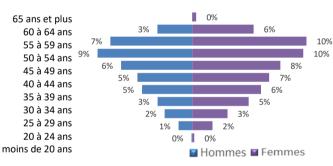
Pyramide des âges

En moyenne, les agents ont 47 ans

Âge moyen* des agents permanents			
Fonctionnaires	48,03		
Contractuels	20.20		
permanents	39,30		
Ensemble des	46,74		
permanents	40,74		
Âge moyen* des agents non permanents			
Contractuels non	i permanents		
	35,55		
permanents	Jermanems		



Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

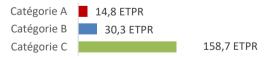
Équivalent temps plein rémunéré

En moyenne, 228,4 agents en Equivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) par collectivité



- > 180,4 fonctionnaires
- > 23,4 contractuels permanents
- > 24,6 contractuels non permanents

ETPR permanents moyens par catégorie



Fiche "Repères" du RSU 2/7

Mouvements

 En 2023, le taux de rotation moyen des effectifs permanents est de 12,9%

Fonctionnaires	Contractuels permanents (
5,7%	57,3%



Emplois moyens permanents rémunérés

Effectif physique théorique au 31/12/2022	Effectif physique au 31/12/2023
220,3 agents	218,6 agents

¹ cf. page 7

Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2023			
Fonctionnaires	4	-2,5%	
Contractuels	7	10,7%	
Ensemble	7	-0,7%	

Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrat (hors agents contractuels mis en stage dans l'année)	41%
Départ à la retraite	16%
Agent contractuel nommé stagiaire au sein de la collectivité au cours de l'année	14%
Mutation (changement de collectivité)	10%
Démission	7%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Contractuels (remplaçants)	42%
Contractuels (hors remplaçants, retours ou réintégrations)	18%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel permanent	14%
Voie de mutation	10%
Recrutement direct - Agent déjà présent en tant que contractuel non permanent	7%
y v v v v v v v v v v v v v v v v v v v	

^{*} Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2023- effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022) / (Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2022)

Évolution professionnelle

- Concours et examens professionnels
 En moyenne, 2,9% des agents permanents
 présents au 31/12 ont été titularisés dans
 l'année
- 3 Ruptures conventionnelles actées en 2023 6,5% des collectivités ont initié au moins une procédure de rupture conventionnelle 100% sont à l'initiative de l'agent

Avancements et promotions Nombre moyen d'agents concernés sur 10

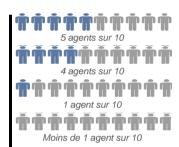
Non concernés

Avancements d'échelon

Avancements de grade

Promotions

4,21% des agents concernés



Sanctions disciplinaires

45% des collectivités sont concernées par au moins une sanction disciplinaire en 2023.

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2023

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	21	9
Sanctions 2 ^{ème} groupe	1	2
Sanctions 3 ^{ème} groupe	3	-
Sanctions 4 ^{ème} groupe	1	1

Une sanction prononcée à l'encontre d'un fonctionnaire stagiaire

4 sanctions prononcées à l'encontre d'agents contractuels

Principaux motifs des sanctions prononcées (fonctionnaires et contractuels en 2023)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste)

Incorrections, violences, insultes, harcèlement moral

23%

Probité, intégrité (détournement, conservation de fonds, malversation, vol, dégradation, dettes, chèque sans provision)

12%

Fiche "Repères" du RSU 3/7

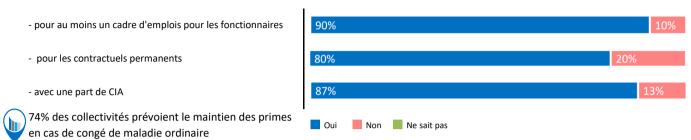
Budget et rémunérations



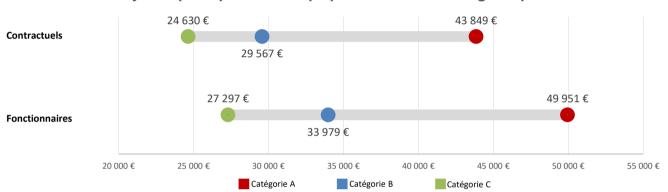
Les charges de personnel représentent 57,2 % des dépenses de fonctionnement



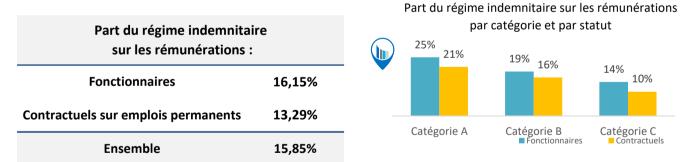
Mise en place du RIFSEEP



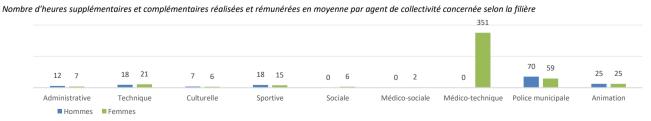
Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents



La part du régime indemnitaire sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 15,85 %



En moyenne, 3847 heures supplémentaires/complémentaires pour les 100% de collectivités concernées



81% des collectivités adhérent au régime d'assurance chômage pour la gestion de leurs anciens contractuels

Fiche "Repères" du RSU 4/7

En moyenne, 18,6 jours d'absence pour tout motif compressible par fonctionnaire



En moyenne, 7,4 jours d'absence pour tout motif compressible par contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	5,10%	2,02%	4,64%	1,93%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	8,00%	2,08%	7,13%	1,93%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	8,48%	2,43%	7,58%	2,07%

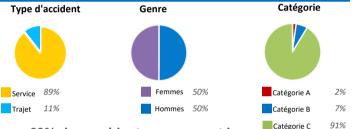
Cf. p7 Précisions méthodologiques pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

> 44,73 % des agents ont eu au moins un jour de carence prélevé

Accidents du travail

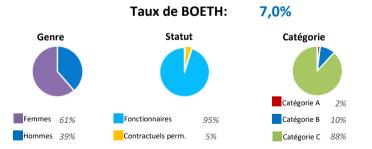
- 100% des collectivités concernées par des accidents de travail
 - > 8,4 accidents du travail pour 100 agents
 - > En moyenne, 35 jours d'absence consécutifs par accident du travail



69% des accidents concernent la filière technique

Handicap

100% des collectivités ont au moins un agent BOETH



1,2 travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent par collectivité concernée

Dépenses moyennes couvrant l'obligation d'emploi

(collectivités concernées) Dépenses afférentes à la passation de contrats de fourniture, o

Dépenses destinées à favoriser l'accueil, l'insertion ou le maintien 23 884 € dans l'emploi des travailleurs handicapés

sous-traitance ou de prestations de services avec des entreprises

Prévention et risques professionnels

103 jours moyens de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Dépense moyenne en formation : 11 842 € Nombre moyen de formations : Oui Non Ne sait pas En cours

Existence d'un document unique (DUERP)

Existence d'un registre de santé et de sécurité

Existence d'un plan de prévention des RPS

Part des agents permanents ayant bénéficié d'une visite médicale spontanée

3,2% des femmes 1,9% des hommes

Fiche "Repères" du RSU 5/7

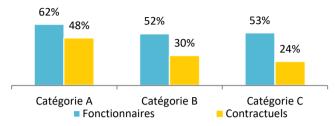
11 302 €

Formation Agents présents au 31 décembre 2023

En 2023, 50% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

50% des femmes et 49% des hommes

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation

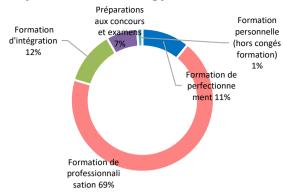


Le budget médian consacré à la formation est de 91 385 €

Répartition des dépenses de formation

CNFPT au titre de la cotisation obligatoire	56%
Autres organismes	29%
Coût de la formation des apprentis	5%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	5%
Frais de déplacement	4%

Répartition selon le type de formation



Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :

> 2 jour par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT cotisation obligatoire	66%
Autres organismes	23%
CNFPT au-delà de la cotisation obligatoire	7%
Collectivité	5%

- Action sociale et protection sociale complémentaire

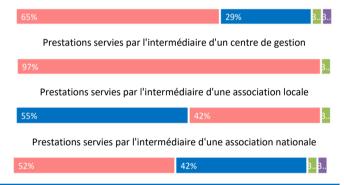
 43% des collectivités ont un accord collectif sur la protection sociale complémentaire

Dont 20% ont adhéré à une convention de participation santé souscrite par le centre de gestion

	Santé	Prévoyance	
Montant moyen annuel par bénéficiaire	144 €	159 €	
En coul	rs Oui	Non Ne sa	ait pas

L'action sociale des collectivités

Prestations servies directement par la collectivité



Relations sociales

97% des collectivités concernées par des grèves



30% des collectivités ont engagé des négociations collectives



23,3% ont conclu un ou plusieurs accords collectifs

Les principales négociations Temps de travail, qualité de vie au travail

Mise en place du télétravail

Conditions et organisation du travail

Les principaux accords

Temps de travail, qualité de vie au travail

Conditions et organisation du travail

Formation professionnelle

Fiche "Repères" du RSU 6/7

Précisions méthodologiques

1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2022

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12 Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2022

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2022
- 2 Formules de calcul Taux d'absentéisme

Nombre de jours calendaires d'absence x 100 Nombre d'agents au 31/12/2023 x 365

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles:

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie. maladie professionnelle

3. Absences Globales:

Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons*

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...) Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche Repères reprend les principaux indicateurs du RSU 2023. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble des effectifs correspondant à un groupe de collectivités constitué par le Centre de Gestion et ainsi de disposer d'éléments de comparaison respectant les mêmes modes de calcul que les synthèses individuelles du RSU.





L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.

Date de publication : Version 1 avril 2025



Fiche "Repères" du RSU 7/7